

DOMAINE	ACTION(S)
Gestion des espèces invasives	INV3 – Rats musqués

Buts

- Limiter l'érosion des berges
- Améliorer la biodiversité

Généralités

Le rat musqué est un mammifère introduit en Europe pour la qualité de sa fourrure. Il est aujourd'hui nuisible car il pose des problèmes environnementaux, économiques et de santé publique :

- Il détruit les berges en creusant des terriers et cela provoque des désordres hydrauliques
- Il détruit les cultures à proximité des cours d'eau
- Il est porteur de la leptospirose.

La lutte contre le rat musqué est strictement encadrée par un arrêté ministériel.

Principe(s) / Technique(s) d'intervention

Le piégeage est exclusivement mécanique et réalisé en régie par des agents agréés. 2 piègeurs interviennent sur le secteur du plan de gestion du Frênelet.

Matériel

Nasses et pièges en x.

Période de réalisation

Toute l'année.

Méthode de chiffrage

Descriptif	Unités	Prix unitaire HT
INV 3 – lutte contre le rat musqué	ml	0,25 €

Réglementation

	Application	Informations
Loi sur l'eau article R214-1 et suivants du code de l'environnement	Non concerné	-
Déclaration d'Intérêt Général (L211-7 du Code de l'Environnement)		oui
Servitudes de passage en application du L215-18 du Code de l'Environnement	oui	6 mètres à partir du haut de berge
Partage du droit de pêche : article L435-5 du Code de l'Environnement		oui